



NORGES
DIJON BOURGOGNE
Country Club

by Jacques Laffitte

GRAND PRIX DIJON BOURGONE

15 & 16 Avril 2023

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve qui répond au cahier des charges des « Grand Prix » du Vadémécum 2023 de la FFGOLF.

I : FORMULE

- 36 trous en Stroke Play, 18 trous par jour.
- Parcours Grands Crus
- Vendredi 14 Avril 2022 : Parcours de reconnaissance
(Réservation des départs au 03.80.35.71.10 ou accueil@golfdijonbourgogne.com)
 - Samedi 15 Avril : Premier tour
 - Dimanche 16 Avril : Deuxième tour
 - Épreuve Non-Fumeur : voir § 1.2-2 (5)

II : SÉRIES

Le nombre des participants est limité à 120.

- MESSIEURS : Série unique, index inférieur ou égal à 10,4 ; repères Blancs.
- DAMES: Série unique, index inférieur ou égal à 14,4 ; repères Bleues.

Wild Cards autorisées pour le club organisateur dans la limite de 12 personnes.

III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Limite d'index : 10,4 et moins pour les Messieurs / 14,4 et moins pour les Dames
- Être licencié à la FFGolf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue.
- Être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieures.
- Pour le 1^{er} trimestre 2023 : aucun changement par rapport aux réglementations 2022.
A partir du 2^e trimestre 2023 : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.
- Répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur.

IV : PRIORITÉS D'INSCRIPTION

1. Joueurs et joueuses qui remplissent les critères de limite d'index à la date de clôture des inscriptions.
2. Joueurs et joueuses qui remplissent le critère précédent et qui accèdent au classement du Mérite National Amateur à la date de clôture des inscriptions.
3. Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Wild Cards autorisées pour le club organisateur dans la limite de 12 personnes maxi dames et hommes confondus

Si le champ des joueurs n'est pas atteint au 1 Avril 2023, l'ordre d'arrivée des inscriptions sera seul pris en compte.

V : LES INSCRIPTIONS

Le bulletin d'inscription ci-joint devra parvenir au **Country Club Dijon Bourgogne** pour **le samedi 1 avril 2023 à 19h au plus tard, accompagné du droit d'engagement.**

VI : DROIT D'ENGAGEMENT

Les joueurs acquitteront :

	Extérieurs	Membres du club
Adultes	90 euros	50 euros
Joueurs 19-25 ans (nés entre 1998 et 2004)	60 euros	40 euros
Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après)	50 euros	30 euros

En cas de forfait sans raison valable après le samedi 1 Avril 2022, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, sauf sur décision gouvernement ne donnant pas la possibilité aux joueurs de participer au tournoi suite au Covid-19

VII : DÉPARTS

La consultation des horaires du 1er tour pourra se faire sur le site de la FFGolf sur le portail licencié, menu « mes départs », à partir de 12h la veille du 1^{er} tour : <http://www.ffgolf.org> ou site du golf <https://www.golf-dijon.fr/calendrier-competitions/> (ou en téléphonant à l'accueil du Golf au 03.80.35.71.10)

- Le 1^{er} tour se jouera avec le découpage de la liste d'entrée, en 4 blocs égaux (Bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Joue le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir bloc 3 puis 4.
- Le 2nd tour se jouera dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, Dames et Messieurs séparément.

VIII : PRIX

Série Messieurs :	3 prix brut
Série Dames :	3 prix brut

IX : DÉPARTAGE

En cas d'ex æquo pour le 1er prix brut, play-off sur le 10^{ème} et 18^{ème} trou en boucle. Pour les autres prix, ou s'il est impossible de jouer le play-off, le départage se fera sur le 10^{ème} et 18^{ème} trou en boucle.

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou. NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des Co vainqueurs).

X : REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le Dimanche 16 Avril 2022 à 19h au Club House. Les prix ne seront remis qu'à leurs bénéficiaires. A défaut, ils seront attribués au joueur classé immédiatement après.

XI : COMITÉ DE L'ÉPREUVE

- Un représentant de Ligue
- Un représentant du corps arbitral
- Un représentant du Country Club Dijon Bourgogne

XII : JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vadémécum).